



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le DIX-NEUF AVRIL à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MORGANT, LUBIAS, MIRGAINÉ, LEPETIT, NOTREAMI, FERRE, CHARDON, CHAUVEAU, JEUSSET, TREBOUET, GUERCHET, PAQUIER, LEROYER, FROGER, TURBAN, LUTELLIER, LASSAY, CORNU, QUILLEVERE, FILLATREAU, ROUANET, DESNOT, LEDUC, COLLET, BESSEAU

ABSENTS EXCUSÉS : M. DELAVAUD (pouvoir à M. LEROYER), Mme RYCHLICKI (pouvoir à Mme DESNOT)

SECRÉTAIRE : Mme TURBAN

I - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur FERRE donne des éclaircissements sur certains points particuliers.

Madame TURBAN demande des précisions pour la subvention des JSP dont les chiffres ont changé depuis la commission des finances.

Monsieur FERRE et Monsieur CHARDON expliquent qu'un document n'avait pas été fourni par les JSP et que sa prise en compte ultérieure a modifié les données.

Les conseillers municipaux membres de bureaux d'associations ne prennent pas part au vote pour leurs associations respectives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération adoptant le programme des subventions aux associations pour 2018 ci-joint.

II - CONVENTION AVEC LA MANCELLE D'HABITATION POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX RUE DE MONTBRAYE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant Madame le Maire à signer avec la Mancelle d'Habitation une convention relative au projet de logements sociaux rue de Montbraye. (Voir document joint).

III - DEMANDE PRÉFECTORALE DE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU DPU

Le service du contrôle de légalité de la Préfecture demande à ce que la délibération relative à l'instauration du Droit de Prémption Urbain sur les périmètres de forage d'eau potable soit retirée et reprise après correction d'une erreur de forme. La délibération instaure en effet le DPU sur le périmètre immédiat, or c'est le périmètre rapproché qui doit être visé. Il convient également de corriger le plan périmétral joint à la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retire sa délibération du 16 novembre 2017 instaurant le DPU sur le périmètre immédiat des forages d'eau potable et prend une nouvelle délibération instaurant la protection des forages sur les périmètres rapprochés.

IV - MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Le centre de gestion va procéder à la mise en concurrence du contrat d'assurances groupé pour les risques statutaires du personnel. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération selon le modèle ci-joint. Cette délibération n'engage pas la commune quant à la conclusion ultérieure du contrat.

Pour information, sur le contrat concernant la période 2015-2017 (contrat en cours qui s'achève en décembre 2018), la commune a versé 12 000 € de cotisations de plus qu'elle n'a encaissé de remboursements.

A l'inverse, sur la durée du précédent contrat (2011-2014), la commune a perçu 19 000 € de remboursements de plus qu'elle n'a versé de cotisations.

V - SUBVENTIONS BASSE GOULANDIÈRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération complétant sa précédente délibération de principe du 8 février 2018 pour préciser que le montant des dépenses subventionnables du programme 2018 du plan de gestion sur lesquelles portent les demandes d'aides financières adressées à la Région et à l'Agence de l'Eau s'élèvent à 59 325 €.

VII - DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

A compter du 1^{er} octobre 2018, les procédures de passation des marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT doivent être intégralement dématérialisées, de la phase de mise en concurrence jusqu'à la phase de signature et de notification.

Le Conseil Départemental met gratuitement à disposition des communes une plate-forme de dématérialisation permettant de suivre intégralement les différentes phases de la procédure.

Parigné l'Evêque adhère à ce jour à ce dispositif pour ce qui concerne les mises en concurrence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération sollicitant du Conseil Départemental l'utilisation de la plateforme de télé-services relative à la dématérialisation des marchés publics et des accords-cadres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend également une délibération autorisant Madame le Maire à signer la charte d'adhésion au dispositif MPS (Marché Public Simplifié) qui permet, en application du programme « Dites-le nous une fois » de ne pas demander aux entreprises candidates aux marchés publics de fournir les pièces justificatives dès lors qu'elles ont déjà rempli cette obligation dans le cadre du dispositif MPS. Cela permet d'alléger la procédure tant pour les entreprises que pour les collectivités.

VIII - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative suivante pour modifier le budget suite à la réception des dotations.

Sont modifiés comme suit les articles :

- R-01-74121 Dotation de solidarité rurale : 219 563 €
- R-01-74127 Dotation Nationale de Péréquation : 163 717 €

- D-01-023 Virement SF : 278 224,83 €
- R-01-021 Virement SI : 278 224,83 €
- R-01-1641 Emprunt : 2 506 545,76 €
- R-01-775 Produits des cessions d'immobilisations : - 1 200 €
- R-01-7788 Produits exceptionnels divers : + 1 200 €

IX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU NOUVEAU CONTRAT RÉGIONAL POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Afin de compléter le dossier de demande de subvention relatif à l'aide financière qui sera allouée par la Région, via le Nouveau Contrat Régional du Pays du Mans, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération sollicitant une aide régionale de 100 000 € dans le cadre du NCR du Pays du Mans et adoptant le plan de financement prévisionnel (identique à celui de la DETR).

X - DÉNOMINATION D'UNE VOIE DÉBOUCHANT RUE DES ÉCOLES FACE A L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal décide de nommer « Allée des Fontaines » la voie débouchant sur la Rue des Ecoles face à l'Hôtel communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur ROUANET évoque le questionnaire sur la démographie médicale joint à l'écho communautaire qui lui semble en inadéquation avec les besoins de la population locale.
 - o Madame le Maire : il n'y a pas eu de travail en commission ni spécialement en bureau sur ce point.
- Madame TREBOUET présente les avis des conseils municipaux des huit communes sollicités dans le cadre du projet éolien.
- Monsieur CHAUVEAU présente les animations nature à venir. Il évoque les bons résultats de la lutte contre le cynips du châtaignier et signale que quelques spécimens de frelons asiatiques ont été capturés.
- Madame QUIILEVRE félicite les bibliothécaires pour le travail réalisé pour les 10 ans de la médiathèque.
- Madame MIRGAINE présente les prochaines expositions et films à venir.
- Monsieur CHARDON mentionne les animations sportives.
- Madame le Maire rappelle les manifestations patriotiques.

Séance levée à 21 heures 30.

Le Maire,

Nathalie MORGANT.

